



Mémoire présenté par la Concertation des luttres contre l'exploitation sexuelle au Comité permanent de la justice dans le cadre de la révision de la Loi sur la protection des collectivités et des victimes d'exploitation sexuelle -préparé par Diane Matte

22 mars 2022

### **Qui nous sommes?**

La Concertation des luttres contre l'exploitation sexuelle est un organisme venant en aide aux femmes aux prises avec la prostitution et ses conséquences dans leurs vies. Fondée en 2005, par des organismes et des individu.e.s ayant une longue expertise dans la lutte contre la violence envers les femmes et pour l'égalité de l'ensemble des femmes, la CLES soutient près de 200 femmes par année dont une centaine qui ont un premier contact avec nous. Les femmes et les filles fréquentant la CLES ont entre 16 et 65 ans. Environ 20% d'entre elles sont des femmes issues de communautés racisées et plus de 60% d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté ou sont sans revenu.

### **Ce qu'est la prostitution**

La prostitution est d'abord et avant tout une pratique patriarcale. En ce sens, partout sur la planète on constate que ce sont très majoritairement des hommes qui achètent des actes sexuels de la part de femmes et de filles, très majoritairement provenant de communautés marginalisées, pauvres et racisées. CAP International, une ong regroupant des organismes terrain comme le nôtre dans plus d'une trentaine de pays, lance aujourd'hui, le mardi 22 mars, un livre intitulé *The Last Girl First! La prostitution à l'intersection des oppressions racistes, sexistes et de classe*. Ce rapport documente les réalités des femmes et surtout des filles dans diverses régions du monde et les systèmes qui les amènent et les maintiennent dans la prostitution. Nous vous avons fait parvenir une copie. Peu importe le nom que nous souhaitons donner à ces femmes et ces filles, travailleuses du sexe, prostituées ou exploitées, il faut se questionner sur leur présence en si grand nombre dans une industrie qui s'abreuve aux inégalités sociales et économiques et aux débâcles guerrières ou environnementales.

### **Une question s'impose**

Afin d'évaluer la loi sur la Protection des collectivités et des victimes d'exploitation sexuelle, adoptée en 2014 par le gouvernement canadien, une question fondamentale s'impose selon nous : est-ce que, comme société, nous souhaitons reconnaître aux hommes, car ce sont très majoritairement des hommes, le « droit » d'acheter des actes sexuels de la part, très majoritairement, de femmes et de filles? Dans la réponse à cette question réside un choix fondamental. Si la réponse est oui, on souhaite une décriminalisation totale de cette pratique et aucune femme ou fille ne peut se sentir en sécurité au Canada. Si la réponse est non, nous devons nous assurer d'adopter une approche socio légale visant à changer les comportements des hommes qui paient pour des actes sexuels.

### **Modèle égalité**

Le modèle égalité est le modèle que sous-tend la loi de 2014. Un modèle social et légal répondant au besoin de reconnaître que la prostitution, tout comme la traite humaine qui en découle est contraire à la dignité de la personne, telle que reconnue par plusieurs instruments de droits de la personne internationaux et représente un obstacle majeur à l'égalité pour toutes les femmes et les filles au Canada.

Le modèle égalité est ancré dans divers programmes de prévention de l'entrée dans la prostitution et de prévention de l'achat d'actes sexuels; de programmes de soutien pour les femmes et les filles aux prises avec la prostitution incluant la possibilité d'avoir du soutien pour en sortir ainsi que la répression envers ceux qui exploitent et profitent de la prostitution d'autrui et achètent des services sexuels. La décriminalisation des personnes qui sont prostituées devient un objectif de taille et amène à un changement de paradigme : les femmes et les filles exploitées sexuellement deviennent victimes d'un crime contre leur personne et non d'un crime contre la société et ses mœurs.

Depuis 2014, on a d'ailleurs assisté à une baisse fulgurante des arrestations des femmes et des filles exploitées sexuellement au Canada (-97%). En soi, cela représente une grande victoire de la loi. Mais il reste plus à accomplir : il faut décriminaliser les personnes exploitées sexuellement peu importe où elles sont. Il faut aussi s'assurer que les provinces et certains programmes fédéraux permettent d'accomplir les objectifs d'égalité du modèle choisi en investissant massivement dans la prévention et dans la sensibilisation du public (faire connaître la loi et ses intentions); s'assurer que les programmes éducatifs de nos écoles incluent la question de l'exploitation sexuelle; avoir des programmes spécifiques afin de combattre la pauvreté des femmes (principal vecteur d'entrée dans la prostitution) et offrir du soutien à celles qui souhaitent sortir et, ultimement, s'assurer que les corps policiers connaissent et appliquent la loi.

### **Conclusion**

Pour nous, il faut maintenir la loi, la renforcer et l'appliquer dans son entièreté. C'est surtout ce dernier élément qui a été négligé depuis 2014 faisant en sorte qu'il est très difficile de faire une évaluation de la loi sur la Protection des collectivités et des personnes exploitées sexuellement. L'objectif de la loi est l'atteinte d'une réelle égalité et plus de sécurité pour toutes les femmes et les filles au Canada.

Et surtout, assurez-vous que le droit des femmes et des filles de ne pas être prostituées vous guide dans la réponse posée plus haut.

Notes pour la présentation de la CLES au Comité permanent de la justice le mardi 22 mars 2022 dans le cadre de la révision de la loi sur la Protection des collectivités et des victimes d'exploitation sexuelle – préparé par Diane Matte

La CLES est un groupe intervenant auprès des femmes et des filles victimes d'exploitation sexuelle du Québec depuis plus de 15 ans. Nous soutenons plus ou moins 200 femmes par année ainsi que des proches cherchant de l'aide pour soutenir leurs filles. Nous rencontrons des femmes qui souhaitent sortir de la prostitution et d'autres non. Elles ont cependant toutes le désir de prévenir l'entrée dans la prostitution des autres femmes.

Comme nous n'avons que 5 minutes, nous irons tout de suite à la question fondamentale à laquelle vous êtes confronté.e.s selon nous, à savoir : Est-ce que nous souhaitons, au Canada, affirmer qu'il existe un droit pour les hommes d'acheter des actes sexuels de la part des femmes et des filles?

Si la réponse est oui, vous opterez pour décriminaliser totalement l'achat d'actes sexuels. Cela aura des conséquences sur les femmes et les filles. Des pays tels que l'Allemagne, les Pays Bas, la Belgique, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande ont fait ce choix à des degrés divers. Ils vivent tous aujourd'hui avec un accroissement exponentiel d'hommes souhaitant acheter des actes sexuels et une augmentation de la traite humaine et certains songent à modifier leur réponse. Si plus d'hommes veulent avoir accès à des actes sexuels tarifés, plus de femmes et de filles devront accepter ou être amenées à le faire. Derrière la prostitution se développe une industrie qui est avide de profits et souhaite entretenir cette idée qu'il s'agit d'un droit pour les hommes et d'un simple choix pour les femmes.

Nous savons déjà que les femmes parmi les plus marginalisées, les femmes autochtones, les femmes migrantes, les femmes des communautés racisées sont surreprésentées dans l'industrie du sexe. La décriminalisation totale de cette industrie et de la pratique de l'achat d'actes sexuels rend ce fait tolérable et invisible. Nous constatons d'ailleurs que loin de questionner l'existence d'une telle réalité, des femmes sont souvent instrumentalisées afin de défendre la prostitution en invoquant leur sécurité par les défenseur.e.s. de la décriminalisation totale.

Si la réponse à notre question est non, vous serez intéressé.e.s à regarder du côté de pays tels que la Suède, la Norvège, l'Islande ou la France qui ont choisi ce qu'on appelle le modèle égalité. C'est de ce modèle que la loi de 2014 s'est inspiré. C'est à dire un modèle qui propose de prévenir

l'entrée dans la prostitution, de questionner cette pratique vieille comme le monde apparemment, de soutenir celles qui sont aux prises avec la prostitution et sont majoritaires à vouloir en sortir et de cibler les responsables de cette exploitation, les clients proxénètes et les proxénètes.

La France a adopté sa loi criminalisant l'achat d'actes sexuels en 2016, ils en ont fait l'évaluation en 2020. Cette évaluation est positive et, malgré le fait que la loi n'ait pas été appliquée de façon égale dans chaque département français et que trop peu d'argent a été investi afin de soutenir, entre autres, les parcours de sortie de la prostitution, l'évaluation est positive et la loi est maintenue, voire renforcée.

C'est ce que nous vous invitons à faire : maintenir la loi et ses principes; la renforcer en éliminant toute forme de criminalisation des personnes qui sont prostituées et voir à son application dans l'ensemble des provinces.

Le gouvernement du Québec a déjà répondu non à la question. Il s'est doté d'une politique égalité qui affirme que la prostitution est une forme de violence envers les femmes. Il a adopté une Stratégie gouvernementale pour contrer les violences sexuelles en 2016 et un nouveau Plan d'action contre l'exploitation sexuelle des mineures en 2021. Nous comptons sur vous pour refuser de décriminaliser totalement la prostitution malgré les lobbys très forts en ce sens et à choisir la sécurité et l'égalité pour toutes les femmes.

## Annexes

Rapport d'activités de la CLES 2020-2021 <https://www.lacles.org/rapport-dactivites-2020-2021>

Livre de CAP International – Last Girl First! La prostitution à l'intersection des oppressions racistes, sexistes et de classe (publié en mars 2022)

Proxénétisme et exploitation sexuelle à des fins commerciales (ministère de la Sécurité publique du Québec 2021)